

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : CAUSES RELATIVES AU CODE DE LA ROUTE – Tribunal du soir et tribunal de Saint-Boniface

À compter du 16 janvier 2019, les séances du tribunal du soir pour les causes relatives au Code de la route seront réduites d'une fois par semaine à une fois par mois. Le tribunal siégera tous les troisièmes mercredis du mois.

À compter du 8 février 2019, les causes relatives au Code de la route entendues à Saint-Boniface le seront devant un juge de paix judiciaire. Les personnes concernées devront se présenter à 13 h 30, et la séance du tribunal débutera à 14 h.

ÉMIS PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : Le 19 septembre 2018